



Procès-verbal de l'Assemblée Générale des délégués du 2 octobre 2025

1. Ouverture de l'assemblée et contrôle des présences.

Sont présents : Pierre PERRUCHOUD, Jean-Paul MORET, Michel DORSAZ, Jérémie DUC, Bruno LEUENBERGER, Pierre-Marie RAPPAZ, Michel STEINER, Eddy BENEY, René TABIN, Fernand PELLATON, César FILLIEZ, Jean-Luc MONNEY, Xavier BOLLIN, Jean-Daniel DELACROIX, Jean-Pascal REY, Jonathan GREPT, Fabrice LOVEY, Ludovic ZAZA, Claude BETRISEY, Simon MORAND, Stéphane EMERY, Jean-Pierre GUEX, Jean-Christophe PUTALLAZ (JCP).

Sont excusés : Arnaud PANNATIER (malade), Gérald GRAND, Jean-Pierre WYSS, Zoran BOJKOVIC (malade) Cyril DORSAZ (malade), Christian FAVRE et Jacky GREPT (*qui a établi une procuration en faveur de Bruno Leuenberger*).

Notre Président salue particulièrement le nouveau Président du CE Sion Jérémie DUC et le nouveau Président du Club de Port-Valais Bruno LEUENBERGER.

Une minute de silence est respectée en souvenir de notre ami récemment décédé, Benoît PERRUCHOUD, ancien président de l'UVE (1988-1989).

2. Approbation de l'ordre du jour

Michel DORSAZ confirme sa requête portée à la connaissance du comité d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant une proposition d'exclusion de l'UVE de l'un de ses membres.

Au vote, l'assemblée accepte l'adjonction de ce point, qui sera traité sous point 7. L'ordre du jour ainsi complété est accepté par l'assemblée.

3. Approbation du PV de la dernière assemblée.

Le Président précise que Zoran BOJKOVIC était présent lors de l'AG 2024. Le PV est donc complété dans ce sens.

Le PV de l'AG du 26 septembre 2024 est pour le surplus accepté à l'unanimité, avec remerciements à son rédacteur Jean-Pierre GUEX.

4. Rapport du Président.

Le Président donne lecture de son rapport (annexé au présent PV), qui est approuvé.

5. Rapport du directeur de la commission technique : JCP explique les motifs qui ont conduit à ce que la commission technique ne se soit pas réunie en présentiel. Il y reviendra au point 8 de l'ordre du jour.

Rapport du gestionnaire du site UVE : Jonathan GREPT relève que ce site fonctionne bien. Il rappelle qu'il est à disposition s'il y a des erreurs constatées ou s'il manque certaines informations ainsi que pour les inscriptions aux tournois organisés en Valais.

6. Rapport des responsables de compétitions.

Les responsables commentent les compétitions qui se sont déroulées et dont un compte-rendu, illustré de photos, est présenté à l'assemblée.

La participation à la Journée du Blitz 2025 a été relativement faible. Jean-Daniel DELACROIX se pose la question d'une éventuelle modification de la formule afin de susciter plus d'intérêt. La commission technique traitera la question, en collaboration avec le prés. du CE Monthey.

7. Admissions et démissions.

Admissions : aucune.

Démissions : Le Club Cercle Valaisan d'Arts et d'Echecs n'a plus d'activité. En conséquence et bien qu'aucune démission formelle n'ait été adressée, ce club est retiré de la liste des clubs membres de l'UVE.

Proposition d'exclusion de l'UVE de l'un de ses membres :

Michel DORSAZ (MD) propose d'exclure de l'UVE M. Jean-Yves RIANDE (JYR). Sa demande d'exclusion s'appuie sur l'art 11.1 des règles du jeu d'échecs de la FIDE (*Les joueurs et joueuses ne doivent rien faire qui pourrait jeter le discrédit sur le jeu d'échecs*) et sur l'article 09.05 des statuts de l'UVE (*L'exclusion d'un club ou d'un membre peut être décidée par l'assemblée des délégués.*).

Par son comportement lors de la ronde 3 (Sion 1 vs CEPV), des rondes 5 (Sion 1 vs Montana 1) et 7 (Sion 1 vs Martigny 1) du CVE 2024-2025, ainsi que par les arguments avancés par JYR à l'occasion des différentes décisions arbitrales le concernant, MD estime que JYR

- apporte un fort discrédit au jeu d'échecs, en particulier aux notions de fair-play et d'équité sportive dans les compétitions,
- donne un message invitant à flirter avec les limites des règles du jeu d'échecs,
- jette une ombre sur la victoire de Sion 1 lors du CVE 2024-25.

Pour conclure, MD estime que, tout au long du traitement de cette affaire, JYR a maintenu une attitude détestable, nuisible au jeu d'échecs, méprisante envers le travail effectué par les organisateurs de la compétition et déplorable par l'exemple qu'elle montre aux jeunes joueurs. Ne pas sanctionner l'attitude de JYR serait inciter à jouer avec les limites du règlement en misant sur des dénégations constantes pour éviter les sanctions. Pour ces différentes raisons, MD estime que JYR porte un fort discrédit aux échecs valaisans.

Pour ces motifs, il propose d'exclure JYR de l'UVE pour une période de deux ans, sanction impliquant l'interdiction de participer, durant cette période, aux compétitions organisées dans le cadre de l'UVE (telles le championnat valaisan par équipes ou la coupe valaisanne individuelle, charge étant laissée au comité de lister les éventuelles autres compétitions concernées) et de prétendre à l'attribution de titres valaisans.

Les faits sont rappelés succinctement en séance par MD :

Lors de la 3^{ème} ronde, JYR a laissé son portable allumé, réglé pour être lisible rapidement, et l'a consulté à au moins une reprise durant la partie, sans l'éteindre après l'avoir consulté, faits relevés par le capitaine de l'équipe adverse.

Lors la 5^{ème} ronde, JYR avait l'obligation, suite à la décision du directeur du tournoi, de remettre son téléphone au capitaine de l'équipe adverse, obligation qu'il n'a pas respectée.

Lors de la 7^e ronde, que JYR n'a pas joué (il était remplaçant de Sion 1), il a eu un comportement dérangeant pour les joueurs disputant la finale pour la 1^{ère} place, notant tous les coups des différentes parties (pour ce faire, se penchant outrageusement au-dessus des joueurs, y compris ceux de l'équipe adverse, afin de lire leur feuille de partie, au point de les déranger) et discutant même avec un joueur de Sion 1 hors de la salle de jeu alors que la partie de celui-ci était en cours, ce qui contribue à jeter un voile sur la finale.

Pour MD, à la suite de la faute avérée commise lors de la 3^{ème} ronde, JYR aurait pu adopter une attitude propre à calmer la situation et respecter la décision du directeur du tournoi. A l'opposé, il a contribué à entretenir une atmosphère déplorable. Son comportement est de nature à jeter un trouble sur la parfaite régularité sportive du CVE, alors même que la victoire de l'équipe de Sion 1 en CVE est reconnue et indiscutée.

JCP précise que le comité s'est renseigné sur les règles de la FIDE. Arbitre national, Fabrice LOVEY précise que, selon ces règles de la FIDE, laisser son téléphone allumé durant une partie est un fait déjà considéré en lui-même comme contrevenant aux règles dès l'instant où ce téléphone est consulté durant la partie, précision également confirmée par l'arbitre Jean-Pascal REY.

Pierre-Marie RAPPAZ (PMR) invoque que ce point n'était pas à l'ordre du jour, respectivement qu'un point aussi important ne peut être mis à l'ordre du jour alors qu'il n'y a en la matière que des indices, qu'une exclusion ne poserait que des problèmes inutiles, que JYR a déjà été sanctionné par la direction du tournoi, et que, si on veut appliquer les règles de la

FIDE, il faut le faire dès aujourd'hui. Il invoque aussi que JYR n'a pas eu un comportement dérangeant lors de la finale.

Concernant la notion d'indices, il lui est répondu que la consultation du téléphone en cours de partie lors de la ronde 3 du CVE est avérée.

En ce qui concerne le comportement de JYR lors de la 7^{ème} ronde (ronde finale du CVE), Pierre PERRUCHOUD dit avoir fait comprendre à JYR que celui-ci le dérangeait, qu'il ne servait à rien de noter les parties d'autres joueurs et que cela n'avait aucun sens, tous les joueurs devant noter leur partie. Il rappelle aussi que JYR avait déjà été antérieurement exclu de l'UVE par l'assemblée pour une durée de 5 ans, sanction réduite ultérieurement à 3 ans.

Fabrice LOVEY, capitaine de l'adversaire de Sion 1, mentionne que la victoire de Sion lors du match de la finale est clairement méritée mais que lui-même a également fait une remarque à JYR, ne comprenant pas pourquoi il notait les coups des différentes parties.

Résultats des votes auxquels il est successivement procédé :

- a) Vote sur une confirmation de l'acceptation d'un complément à l'ordre du jour et sur une décision de l'assemblée de se prononcer quant à une proposition d'exclusion : 17 voix pour, 4 abstentions, 1 voix contre.
- b) Vote sur l'exclusion de l'UVE de JYR pour une période déterminée, impliquant l'interdiction de participer aux compétitions organisées dans le cadre de l'UVE (telles le championnat valaisan par équipes ou la coupe valaisanne individuelle, ...) et de prétendre à l'attribution de titres valaisans : 14 voix pour, 8 abstentions.
- c) Vote sur une durée de 2 ans de l'exclusion : 13 voix pour.
- d) Vote sur une durée de 1 an de l'exclusion : 7 voix pour.

Une exclusion de l'UVE de JYR pour une période de 2 ans est donc décidée par l'assemblée.

8. Collaboration entre comité UVE et commission technique (CT).

JCP présente la nouvelle répartition des tâches entre comité et commission technique. Il remercie les jeunes qui ont accepté de prendre des responsabilités et d'assumer des tâches au sein de la CT.

9. Elections.

9.1 Election complémentaire au comité : Jean-Pascal REY est démissionnaire. Il est entré en fonction au comité en 1991 et en est demeuré membre jusqu'à ce jour, avec une interruption entre 2000 et 2007. JCP lui adresse tous ses remerciements et lui remet un présent au nom de l'UVE.

Au nom du comité, JCP propose la candidature de Fabrice LOVEY, arbitre national, et demande s'il y a d'autres candidats. Fabrice LOVEY est élu par acclamation.

9.2 Commission technique : JCP propose la nouvelle composition de la commission technique pour la saison 2025-2026. L'assemblée reconduit resp. nomme les membres suivants : Jean-Daniel Daniel DELACROIX, Jean-Pascal REY, Jonathan GREPT, Arnaud PANNATIER, Fernand PELLATON, Fabrice LOVEY, Ludovic ZAZA, Simon MORAND, Stéphane EMERY, Vlad POPESCU, Claude BETRISEY, Jean-Christophe PUTALLAZ (directeur).

10. Comptes 2024-2025 et bilan au 30.06.2025.

JCP présente les comptes 2024-25 (période= 01.07.2024 au 30.06.2025) et le bilan.

Le compte de résultat présente un bénéfice de CHF 194.98 en lieu et place d'une perte budgétisée de CHF 2'525.-. Motifs de la différence : augmentation de certaines recettes, réduction et maîtrise de dépenses (notamment au niveau de l'Ecole d'échecs).

La fortune de l'association au 30.06.2025 est de CHF 25'013.88.

René TABIN donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes, en remerciant le caissier pour leur bonne tenue ; il termine en proposant d'approuver les comptes présentés et de donner décharge au président, au caissier et au comité.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité et décharge est donnée aux organes responsables.

11. Budget 2025-2026.

JCP présente le budget, qui prévoit des recettes pour 13'110.- et des dépenses pour un montant de 16'035.-, soit un déficit de FR. 2'925.-. Au chapitre des dépenses, un effort particulier est porté sur la formation, notamment au niveau de l'Ecole d'échecs. Ce budget est voté à l'unanimité.

12. Programme des compétitions UVE / saison 2025/2026 et responsabilités

A la date de l'assemblée, pratiquement toutes les dates sont déjà agendées et toutes les responsabilités sont attribuées.

CVE : directeur du tournoi : Michel DORSAZ, arbitre : Fabrice LOVEY.

CVI : nouveau directeur : Xavier BOLLIN (club : Riddes-Echecs) : il succède à Jean-Luc MONNEY, qui a exercé cette fonction à satisfaction de tous depuis 2009 et épaulera Xavier pour l'édition 2025-2026. Jean-Luc est très vivement remercié pour son engagement.

Arbitre : Fabrice LOVEY.

Bravo au CE Sion qui organisera un nouveau tournoi d'Active Chess, comptant pour le championnat valaisan individuel de parties rapides 2025-26 et le GPVJ U20 2025-26.

Ecole d'échecs : la convention avec le CE Martigny est renouvelée pour l'organisation des cours du niveau 'Avancés'; des cours/entraînements pour les 'Elites' seront donnés (en lien avec les dates des matchs de Valais 1 en CSG) alternativement par les GM Christian Bauer et Pierre-Laurent Paoli ; 1^{ère} session de l'Ecole d'échecs : samedi matin 06.12.2025 à Riddes.

13. Complément au Règlement compétitions de l'UVE et titres décernés.

Les nouvelles teneurs suivantes des articles ci-dessous, proposées à l'assemblée, sont acceptées à l'unanimité :

Art. 01.01.08 : Championnats valaisans par équipes de parties rapides (CVER)

– Catégories : a) Open b) Juniors

Art. 01.02.08 : Champion valaisan par équipes de parties rapides – Catégorie : Open

Champion valaisan par équipes de parties rapides – Catégorie : Juniors.

Art. 01.02.01 : Titres décernés lors du Championnat valaisan de parties classiques :

Champion ou championne valaisan(ne) de parties classiques

Champion valaisan senior de parties classiques

Championne valaisanne de parties classiques

Champion valaisan junior de parties classiques

Champion valaisan cadet de parties classiques

Les titres sont cumulables

Art. 01.02.02 : Titres décernés lors du Championnat valaisan de parties rapides :

Champion ou championne valaisan(ne) de parties rapides

Champion valaisan senior de parties rapides

Championne valaisanne de parties rapides

Champion valaisan junior de parties rapides

Champion valaisan cadet de parties rapides

Les titres sont cumulables

14. Divers

La liste suisse de classement va disparaître au 01.01.2026 et sera remplacée par les listes de classement de la FIDE.

La cotisation FSE va augmenter de 10 francs.

Il n'y aura pas de prescriptions concernant l'ordre des échiquiers dans les ligues inférieures du CSG et du CSE.

Une modification du règlement des CSE/CSG en vue de garantir l'accès des personnes en chaise roulante dans les locaux de jeu a été nettement approuvée ... *A l'avenir, la direction de ces compétitions pourra imposer un autre lieu de match si le local prévu n'est pas*

accessible en chaise roulante. Mais une telle mesure sera appliquée en tenant compte du principe de proportionnalité...

F. LOVEY explique que tous les joueurs doivent être inscrits à la FIDE pour qu'un tournoi compte pour les listes de classement FIDE. Il recommande donc aux clubs d'inscrire le plus de joueurs possibles à la FIDE.

L'assemblée est close à 23h00 et les participants sont invités à partager une collation bien méritée.

Bagnes, le 29 octobre 2025

Votre secrétaire :

Jean-Pierre GUEX

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JP GUEX', with a long horizontal flourish extending to the right.

Annexe : Rapport du président.